



## La patrimonialisation de l'urbain

Mathieu Gigot

► **To cite this version:**

Mathieu Gigot. : Introduction. Cahiers Construction Politique et Sociale des Territoires, 2012, pp.1-6. <hal-00681536>

**HAL Id: hal-00681536**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00681536>**

Submitted on 21 Mar 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Construction politique et sociale des Territoires

Cahier n°1 - Février 2012

## *Analyser la patrimonialisation des espaces urbains*

INTRODUCTION

La patrimonialisation de l'urbain

Mathieu GIGOT

©Crédit photo de l'article : Mathieu GIGOT



## INTRODUCTION

### La patrimonialisation de l'urbain

**Mathieu GIGOT**

*Doctorant en géographie, UMR CITERES-CoST,  
Université François-Rabelais, Tours*

La publication de ce recueil de textes fait suite à une journée d'étude organisée par l'équipe CoST du laboratoire CITERES. L'objectif est de dresser un portrait original des recherches en cours sur le patrimoine urbain ; non pour définir ce qu'il est mais davantage pour appréhender ce que les acteurs en font. Autrement dit, il s'agit de confronter différentes approches de la patrimonialisation urbaine, sous des angles disciplinaires et géographiques. Les textes réunis dans cet ouvrage balayent donc plusieurs façons d'appréhender la patrimonialisation des espaces urbains, de sa mise en œuvre à ses effets en passant par les dynamiques conflictuelles qu'elle peut provoquer. Quoiqu'il en soit, l'image que le patrimoine véhicule, la territorialisation qu'il initie parfois et les mobilisations dont il est l'objet montrent bien que la question de la mise en patrimoine est désormais au cœur des projets urbains. Lorsque l'on s'intéresse à l'évolution des espaces urbains, c'est aujourd'hui une donnée à prendre en compte quel que soit le contexte national.

#### **Standardisation *versus* singularité : l'utilisation du patrimoine dans l'affirmation des identités locales**

---

Nous faisons le constat qu'aujourd'hui la patrimonialisation des espaces urbains se généralise à travers le monde, dépassant toutes les frontières : physiques et temporelles. Sans doute les processus de globalisation, les évolutions technologiques (très) rapides, les révolutions culturelles et sociales qui ne cessent de se bousculer ont peu à peu modifié notre rapport au monde, or « le monde contemporain évolue dans le sens d'une plus grande homogénéisation et uniformité, et cette évolution porte atteinte aux identités et aux appartenances traditionnelles » (Todorov, 2004 : 53). Dans cette indéniable mutation, la référence au passé apparaît donc comme un élément stabilisateur et c'est vrai que « le sens le plus courant attribué à la conservation patrimoniale est celui d'un maintien de l'ordre symbolique des sociétés modernes » (Judy, 2001 : 18). Cet appel au passé ferait donc figure de mouvement de résistance à l'uniformisation des modes de vie : « dans

l'obsession de l'authenticité, la recherche d'une filiation, du père, source de toute valeur, le retour vers l'ancien nous fournirait un rééquilibrage d'autant plus nécessaire que le fonctionnel ne nous offre rien de tout cela » (Bourdin, 1984 : 227). Suggérer un patrimoine renverrait donc aux traditions qui fondent l'unicité des lieux et des sociétés. Dans ce cadre, « le patrimoine aurait ainsi perdu sa fonction constructive au profit d'une fonction défensive qui assurerait la recollection d'une identité menacée » (Choay, 1996 : 182). La mobilisation du patrimoine répondrait alors à un besoin d'enracinement, un retour au local à l'heure de l'avènement du global. Pourtant, l'inflation du phénomène patrimonial participe à cette standardisation tant décriée. La mise en patrimoine généralisée des centres anciens, bien qu'elle se présente comme ancrée sur des identités locales, se contente en réalité de répéter un modèle comme si la société, au niveau mondial, s'habitue à reconnaître ce qui fonde la valeur patrimoniale d'un objet ou d'un lieu. Une conception universelle du patrimoine semble exister, ce que montre assez bien la diversité géographique des contextes locaux étudiés dans le présent ouvrage. Par ailleurs, la patrimonialisation s'intensifie et aujourd'hui, tout devient patrimoine : du plus ancien au plus récent (de l'antiquité à l'architecture contemporaine) ; du plus matériel au plus idéal (en témoigne l'inscription récente du repas gastronomique français au patrimoine mondial de l'humanité), difficile de s'y retrouver dans cette *machinerie patrimoniale* comme aimait à dire Henri-Pierre Jeudy<sup>1</sup> ! Il y a là une contradiction évidente entre les objectifs des « patrimonialisateurs » et les résultats qu'ils produisent car en voulant se démarquer du modèle d'une ville jugée trop commune, ils sauvegardent une ville elle-même standardisée : partout les mêmes pavés au sol, les mêmes candélabres faussement anciens et les mêmes façades trop ravalées. La tension entre l'homogénéisation et la mise en exergue des spécificités locales interroge le bien fondé de la patrimonialisation des espaces urbains, en tous cas de ses objectifs d'autant qu'il s'agit maintenant de savoir si le patrimoine est compatible avec les préoccupations environnementales actuelles. S'il est par essence durable (parce qu'il nous est parvenu), comment le rendre écologique ? Quand on évoque la ville compacte et dense, n'est-il pas contradictoire de prôner la sauvegarde du tissu ancien, relativement peu

1 Cf. (Jeudy, 2001).

dense eu égard aux capacités - en termes de logements - des constructions anciennes ? C'est une autre contradiction des politiques urbaines contemporaines : on observe une oscillation permanente entre la conservation patrimoniale et la recherche d'une ville moins énergivore, deux conceptions *a priori* incompatibles, en témoigne le refus quasi systématique de la part des architectes des bâtiments de France des huisseries en PVC dans les centres anciens ou la mise en place de panneaux solaires sur les toitures des centres historiques.

Les textes réunis dans cet ouvrage ne posent donc pas comme objet de recherche l'identification du patrimoine urbain mais bien la patrimonialisation de l'urbain, c'est pourquoi nous avons fait le choix d'établir une définition du patrimoine urbain sans pour autant remettre en cause l'utilité des débats sur la notion au sein des sciences humaines. Si l'histoire de l'art en particulier s'intéresse à l'historiographie du patrimoine urbain, nous avons choisi de nous concentrer lors de cette journée sur les modalités de mise en œuvre de la patrimonialisation en tant que processus et sur ses conséquences sur l'espace géographique.

## Le patrimoine : un objet d'étude approprié par les sciences sociales

Alain Bourdin note que l'on « traite souvent le patrimoine comme une fatalité heureuse pesant sur nous sans que notre volonté y soit pour rien » (Bourdin, 1985 : 10), alors qu'il résulte d'un choix réfléchi en ce sens qu'il est une construction sociale : le patrimoine n'existe pas *a priori*. C'est parce que l'on décide à un moment donné de lui attribuer cette valeur patrimoniale qu'un objet devient patrimoine. Le patrimoine est donc conditionné par un processus de reconnaissance qui signifie qu'au-delà de la conservation matérielle d'objets en tous genres - et même d'éléments immatériels - il renferme des symboliques fortes : l'attachement au passé nous renvoie à notre histoire donc à une forme de construction de la société. Certes, la notion d'héritage est primordiale si l'on veut comprendre les processus patrimoniaux à l'œuvre dans nos sociétés modernes mais il ne faut pas perdre de vue que cet héritage est choisi et façonné en fonction de préoccupations présentes ou estimées à venir : « le patrimoine

au singulier devint ainsi une utopie de proximité, une valeur consolante » (Rioux, 1998 : 315). De fait, il n'existe pas un patrimoine mais des patrimoines et la protection *du* patrimoine renferme donc des objectifs flous, eu égard à la polysémie du terme. On retiendra la définition du Littré qui admet que le patrimoine est « un bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et mères à leurs enfants ». Les concepts d'héritage et de transmission sont prépondérants dans la compréhension du terme et de son utilisation. La filiation qui existe entre les parents et leurs enfants se traduit au niveau social par un devoir de mémoire collectif porté par les *citoyens* du monde. Loin d'être uniforme, la notion de patrimoine recouvre donc une multitude de sens maintes fois évoqués dans les recherches en sciences sociales : c'est d'ailleurs un des objectifs de cette publication que de montrer la pluralité des approches développées dans ce champ de recherche particulier.

Dans *les Annales de géographie*, Vincent Veschambre a présenté la façon dont le patrimoine s'est imposé au cours des années 1990 comme une thématique de recherche en géographie (Veschambre, 2007), alors qu'il était déjà assez largement approprié par les historiens de l'art, la sociologie et les économistes. Fondamentalement pluridisciplinaire et transversale, la notion de patrimoine a été traitée sous des angles très diversifiés. Patrice Melé a développé une approche fondée sur les enjeux territoriaux et les jeux d'acteurs (Melé, 2008) ainsi qu'autour des conflits d'usage du patrimoine. D'autres auteurs comme Olivier Lazzarotti se sont davantage concentrés sur le rapport entre le patrimoine et le tourisme (Lazzarotti, 2003) avec la mise en exergue d'un rapport de causalité réciproque : l'existence du patrimoine entraîne un tourisme qui tend à amplifier le phénomène de reconnaissance patrimoniale. Les juristes se sont saisis de ce champ de recherche avec une approche pragmatique fondée sur la façon dont le patrimoine s'insère dans le droit de l'urbanisme et la manière de réglementer la construction de la ville aujourd'hui (Planchet, 2009), etc. Toutes ces façons d'envisager le patrimoine montrent l'existence d'une forme de typologie patrimoniale : la définition même du patrimoine s'est affinée à mesure que les entrées choisies en recherche se sont diversifiées et l'on distingue aujourd'hui le patrimoine matériel du patrimoine immatériel ; le patrimoine monumental du patrimoine urbain, etc. Dans ce concert patrimonial, il nous faut bien

préciser de quel patrimoine on parle lorsque l'on s'attache à décrypter la patrimonialisation des centres anciens d'autant que le néologisme de patrimonialisation recouvre lui aussi des significations diverses et la multiplicité des patrimoines comme l'étendue de leur champ spatial constituent un biais certain de l'analyse des politiques patrimoniales dans la mesure où un seul type de patrimoine est rarement isolé des autres. De l'ensemble de ces patrimoines, nous retiendrons le patrimoine urbain comme cadre d'analyse de la patrimonialisation des espaces urbains.

## Du patrimoine monumental au patrimoine urbain

Le patrimoine bâti a d'abord été assimilé à la seule construction en tant qu'œuvre architecturale, bref, au monument qui « au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle prend le sens de 'tout édifice remarquable' et occupe une place continûment centrale au sein des discours sur l'histoire » (Poulot, 1997 : 53). La conception du patrimoine comme monument historique a longtemps retenu toute l'attention des urbanistes et des chercheurs : le tissu ancien n'était vu que comme une enveloppe entourant - voire gênant - le monument historique. Tout était donc fait pour magnifier les héritages monumentaux intentionnels : mise en place de perspectives dites monumentales (grandes percées urbaines), dégagement de certains édifices (en particulier des cathédrales auparavant insérées dans un tissu ancien dense). En France, la loi de février 1943<sup>2</sup> sur les périmètres de protection des monuments historiques entérine cette approche monumentale de la ville : elle pose le principe de la sauvegarde des abords immédiats des monuments historiques, non pour la valeur patrimoniale du tissu urbain, alors totalement ignorée, mais pour que le monument considéré ne soit pas dénaturé par des constructions contemporaines. Toujours en application aujourd'hui, elle est parfois utilisée pour protéger des quartiers anciens par un usage détourné de la procédure. Depuis Alois Riegl et son *Culte moderne des monuments* écrit en 1903<sup>3</sup>, la figure du patrimoine bâti s'est donc sensiblement

2 Loi n°92 du 25 février 1943, concernant la protection des abords des monuments historiques

3 Cf. (Riegl, 1984).

modifiée quand les urbanistes et les faiseurs de ville en tous genres ont commencé à s'intéresser à la ville en tant que monument, autrement dit à l'ensemble urbain. C'est notamment avec l'apport d'auteurs tels que John Ruskin ou Gustavo Giovannoni que la notion de patrimoine urbain a pu entrer dans le champ lexical patrimonial. C'est avec leurs écrits que l'on commence à considérer l'architecture domestique comme un objet patrimonial à part entière. Plusieurs qualificatifs étaient utilisés pour décrire ces morceaux de ville hérités : architecture mineure, vernaculaire, domestique puis « petit patrimoine ». C'est finalement au fil des débats sur les façons de penser la ville moderne que le patrimoine urbain a pu s'imposer, au moins dans le vocabulaire des urbanistes. Il a d'ailleurs été la proie d'une ambivalence névrotique entre des conceptions nouvelles de l'urbanisme faisant table rase du passé et une vision plus mesurée dans laquelle les héritages architecturaux avaient leur place : les deux chartes d'Athènes<sup>4</sup> montrent à cet égard une antinomie intéressante : « la première insistait sur la continuité avec le passé. La deuxième insistait sur le besoin d'instaurer une véritable rupture avec celui-ci pour pouvoir mettre en chantier la modernité » (Gravari-Barbas, 2002 : 187). Le débat sur la sauvegarde des espaces urbains (pour ce qu'ils sont) n'est donc pas nouveau et beaucoup d'auteurs comme Françoise Choay ou Louis Réau<sup>5</sup>, chacun dans leur domaine, ont dressé une fine historiographie de la prise de conscience de la valeur patrimoniale des espaces urbains. En France, on doit l'avènement plein et entier du patrimoine urbain à la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés qui posent dans les textes le principe de « la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non »<sup>6</sup>. La conception du patrimoine évolue fondamentalement traduisant « le passage de la protection du monument à la protection du territoire » (Beghain, 2005 : 42) : de fait, les secteurs sauvegardés sont les premiers documents qui ne font plus de l'espace

patrimonial un simple support, mais un territoire où se lisent désormais des enjeux urbains dépassant la simple acception patrimoniale : rappelons que les plans de sauvegardes et de mise en valeur sont des documents d'urbanisme qui, lorsqu'ils existent, remplacent les plans locaux d'urbanisme ; en ce sens, ils doivent intégrer pleinement les enjeux urbains, sociaux et économiques des espaces anciens. Du reste, l'exemple des secteurs sauvegardés prouve que la patrimonialisation de l'urbain s'intègre dans un ensemble de politiques urbaines et doit répondre à des objectifs allant bien au-delà de la stricte conservation des ensembles urbains.

## L'intégration du patrimoine urbain dans les politiques des villes

Le patrimoine urbain fait partie d'un tout, d'un système urbain complexe et mouvant. Agir sur le patrimoine, en le protégeant ou en le valorisant, c'est agir sur la ville de manière globale. La thématique patrimoniale n'est quasiment jamais absente des politiques urbaines : tantôt en filigrane, tantôt en exergue ou bien sous entendue. D'une certaine façon, l'héritage est là et c'est aux acteurs de composer - ou non - avec. Il n'y a donc pas une politique du patrimoine mais une multitude de politiques qui touchent - de près ou de loin - au patrimoine. D'une certaine façon, il est devenu impossible d'intervenir en tissu ancien sans prendre en compte son aspect patrimonial, au risque d'affronter conflits et controverses ce qui, en outre, confirme la victoire des défenseurs du patrimoine entrés en « guerre contre les démolisseurs »<sup>7</sup> depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Pour autant, cela ne signifie pas forcément la mise sous cloche de la ville, crainte majeure des élus municipaux face à un protectionnisme poussé à son paroxysme. Que le choix s'oriente vers la démolition ou la sauvegarde, il y a toujours dans le discours qui légitime l'une ou l'autre de ces actions, une référence au patrimoine urbain. D'un côté il est mis sur un piédestal et de l'autre écarté au nom d'une modernisation nécessaire mais quoiqu'il en soit, le patrimoine urbain est toujours mobilisé dans les représentations du centre-ville, accepté ou non, c'est un autre problème. Au fond, travailler sur la patrimonialisation de l'urbain nécessite

7 Pour reprendre l'expression du manifeste de Victor Hugo.

4 La charte d'Athènes, publiée par Le Corbusier en 1941, fait suite au congrès international pour l'architecture moderne de 1933. Cette conférence avait pour thématique principale la « ville fonctionnelle » moderne. Deux ans avant, s'était tenue au même endroit la conférence internationale sur les monuments historiques, elle aussi nommée charte d'Athènes, qui constitue le premier document de référence sur les monuments historiques et le patrimoine urbain.

5 Cf. (Réau, Fleury, & Leproux, 1994).

6 Article L. 313-1 du Code de l'Urbanisme.

d'appréhender la dynamique des centres-villes dans leur ensemble : la compréhension des mécanismes de production ou de transformation de la ville en tissu ancien transite inévitablement par l'identification d'enjeux propres aux espaces centraux. Qu'ils soient commerciaux, touristiques, économiques et sociaux ; qu'ils concernent la politique des transports ou de l'habitat, tous ces enjeux se lisent et se comprennent à travers le prisme patrimonial toujours présent en filigrane. Dans ce cadre, agir sur le patrimoine urbain n'est pas neutre mais bien au contraire profondément porteur de sens. Un sens politique d'abord car la modification d'un espace patrimonial (par sa destruction ou sa valorisation) implique une appropriation symbolique de l'espace. Des objectifs de valorisation commerciale ou touristique sont aussi souvent poursuivis dans le cadre de la compétition interurbaine, impliquant nécessairement un travail sur la mise en valeur des espaces patrimoniaux dans un objectif marchand. Autant d'enjeux et d'objectifs développés par des groupes d'acteurs en coalition ou en concurrence mais qui se jouent sur le terrain patrimonial. La diversité des analyses proposées dans ce recueil de textes montre bien que la patrimonialisation est un phénomène indissociable des dynamiques urbaines.

## L'analyse de la patrimonialisation des espaces urbains

---

Alors que la patrimonialisation est un phénomène généralisé et que le patrimoine se dévoile dans presque tous les projets de ville, comment, dans ce cadre, analyser la patrimonialisation des espaces urbains sans se perdre dans une étude trop large des politiques urbaines ? L'intérêt de la journée d'étude a justement été d'apporter plusieurs cadres d'analyse de la patrimonialisation urbaine : de ses causes à ses effets en passant par la façon dont elle est mise en œuvre, tous les textes de l'ouvrage proposent une entrée spécifique et ciblée, enrichie par les apports de terrains diversifiés. Dans un premier temps, Sébastien Jacquot propose de porter un triple regard sur le processus de patrimonialisation en saisissant, à travers - et selon - les cas de Liverpool, Gênes et Valparaiso, le patrimoine comme instrument de transformation urbaine, comme enjeu ou révélateur d'imaginaires. C'est sous la

question des enjeux que le sociologue Franck Dorso a choisi d'analyser la mise en patrimoine complexe des murailles Théodose II à Istanbul : à travers ce terrain, il montre comment la patrimonialisation des murailles stambouliotes devient le terrain d'enjeux d'appropriations de l'espace qui dépassent le cadre d'une inscription internationale d'un patrimoine en péril. Le patrimoine est donc un objet en proie à différentes stratégies d'acteurs qui l'utilisent pour appuyer des projets urbains, renforcer des identités. Ainsi, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est souvent utilisée à des fins de communication urbaine plus que dans un objectif de protection : en tous cas, le label entre de plein fouet dans la politique de mise en tourisme de certaines villes. À Istanbul, la question est plus complexe et gravite autour de la régulation sociale d'un espace dont la valeur patrimoniale est reconnue à l'international. Au-delà des objectifs - affichés ou non - de la patrimonialisation de l'urbain, il est aussi intéressant d'observer la façon dont elle est instrumentalisée dans les politiques publiques. C'est tout le sens d'une analyse par les instruments d'action publique. Il s'agit d'appréhender le « comment » de la patrimonialisation après avoir saisi le « pourquoi » : l'étude de la diversité des outils de protection du patrimoine et de leur utilisation nous enseigne qu'il existe de multiples façons de prendre en compte le patrimoine dans les projets urbains et que le choix de tel ou tel instrument n'est pas neutre et relève d'un parti orienté par les propriétés - supposées ou effectives - de l'instrument. Car la mise en place d'une politique de protection du patrimoine peut avoir un certain nombre d'effets plus ou moins anticipés. À ce titre, la gentrification a longtemps été perçue comme un effet « subi » de la patrimonialisation de l'urbain, ce que montre Hovig Ter Minassian dans un premier temps avant de développer dans son texte la genèse de la mise en œuvre d'un processus de réhabilitation urbaine à Barcelone. À travers l'analyse des politiques publiques patrimoniales barcelonaises depuis les années 1980, il montre comment une partie du centre ancien a connu un processus de gentrification partiel mais aussi la façon dont la patrimonialisation a été mobilisée pour contrer des projets d'aménagement. Pour ce faire, deux cas d'études sont analysés : la constitution de la Rambla del Raval et la mise en place du projet 22@BCN. Finalement, c'est bien la patrimonialisation des espaces urbains qui est analysée sous l'angle de ses effets plus



que de ses causes Dans un même rapport de cause à effet, la mise en patrimoine généralisée des centres anciens pose la question de la durabilité des villes patrimoniales. Véronique Stein propose d'aborder cette question de front en abordant cette mise en tension du patrimoine et des préoccupations environnementales contemporaines : à partir du cas genevois, elle montre les solutions envisagées par les pouvoirs publics pour rendre compatibles ces deux notions *a priori* contradictoires alors qu'en France, le Grenelle II de l'environnement a créé les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine qui doivent mettre en compatibilité patrimoine et développement durable. Enfin, Patrice Melé nous montre comment se construit au Mexique un champ d'action spécifique au patrimoine urbain à travers l'exemple de l'action publique dans le centre des principales villes mexicaines.

Les multiples entrées développées dans cette publication montrent à quel point la question de la patrimonialisation des espaces urbains peut s'appréhender de différentes façons. La pluralité des contextes internationaux prouve aussi que le patrimoine est dans beaucoup de pays construit en tant qu'élément nécessaire sinon indispensable aux politiques publiques déployées sur les centres anciens. L'espace ne serait alors que le support physique de cette construction et sa patrimonialisation, l'expression d'une vision de la ville à un moment donné. Au moyen de la comparaison internationale et des différentes entrées abordées dans cet ouvrage, on s'aperçoit que la patrimonialisation est un processus complexe. Car même sans affichage d'une politique patrimoniale, cette dernière peut exister ou *a contrario*, une patrimonialisation affichée peut ne pas avoir d'effets pragmatiques. Les conditions de la patrimonialisation des espaces urbains restent donc à définir et c'est précisément l'objectif de cette publication. À travers cette journée d'étude, nous avons tenté d'apporter un éclairage sur ce que patrimonialiser veut dire. Derrière l'idée de reconnaissance patrimoniale, il y a aussi la question de l'intervention et des effets sur les centres anciens : effets pragmatiques (politiques d'amélioration de l'habitat etc.) ou symboliques (place du centre dans la ville contemporaine). Autrement dit, nous avons essayé de comprendre comment se traduit la question de la patrimonialisation sur l'espace urbain et les différentes visions apportées lors de cette journée tendent à construire des éléments de réponses afin d'alimenter une partie du débat patrimonial.

## BIBLIOGRAPHIE

- Beghain, P. (2005) « De l'État aux collectivités territoriales : l'évolution des politiques du patrimoine ». *ESO*, 41-44.
- Bourdin, A. (1984) *Le patrimoine réinventé*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bourdin, A. (1985) « Le patrimoine culturel et les systèmes des valeurs », in Jegouzo, Y. *Droit du patrimoine culturel immobilier*. Paris : Economica.
- Choay, F. (1996) *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Éditions du Seuil.
- Gravari-Barbas, M. (2002) « Patrimoine et modernité : les monuments historiques dans les deux chartes d'Athènes, 1931-1933 », in Berdoulay, V. & Claval, P. *Aux débuts de l'urbanisme français*. Paris : L'Harmattan.
- Jeuzy, H.-P. (2001) *La machinerie patrimoniale*. Paris : Sens & Tonka.
- Lazarrotti, O. (2003) « Tourisme et patrimoine : *ad augusta per angustia* ». *Annales de Géographie*, 91-110.
- Melé, P. (2008) « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial ? » *Géocarrefour*, 223-230.
- Planchet, P. (2009) *Droit de l'urbanisme et protection du patrimoine enjeux et pratiques*. Paris : Le Moniteur.
- Poulot, D. (1997) *Musée, nation, patrimoine*. Paris : Éditions Gallimard.
- Réau, L., Fleury, M. & Leproux, G.-M. (1994). *Histoire du vandalisme les monuments détruits de l'art français*. Paris : Robert Laffont.
- Riegl, A. (1984) *Le Culte moderne des monuments: son essence et sa genèse*. Paris : Éditions du Seuil.
- Rioux, J.-P. (1998) « Le temps présent du patrimoine », in Andrieux, J.-Y. *Patrimoine et société*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Todorov, T. (2004) *Les Abus de la mémoire*. Paris : Arléa.
- Veschambre, V. (2007) « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales ». *Annales de géographie*, 361-381.